



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION SECURITE SANITAIRE**

**SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR**

Affaire suivie par : Département « eau potable »

Courriel : [ars971-edch@ars.sante.fr](mailto:ars971-edch@ars.sante.fr)

Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Réf. : *2026-EDCH-25*

**ars**  
Agence de Santé  
Guadeloupe  
Saint-Martin  
Saint-Barthélemy

Gourbeyre, le

**29 JAN. 2026**

La Directrice Générale par intérim de l'Agence de Santé  
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

À

**Mr Le Maire  
Hôtel de ville**

**97121 ANSE BERTRAND**

**Monsieur le Président du SMGEAG**

**LEVEE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION  
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE  
ECOLE CAMPECHE ANSE-BERTRAND**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des résultats des prélèvements de recontrôle réalisés le 23 janvier 2026.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est à nouveau conforme aux normes et ne représente pas de danger pour les paramètres mesurés.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommer de l'eau demandée par mes services le 22 janvier 2026 ; de communiquer à cet établissement cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez ci-dessous, la synthèse des résultats des prélèvements, réalisés le 23/01/2026 et reçus ce jour, sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation :

Date Prélèvement	Code et nom Point de surveillance	Aluminium (µg/l)	Turbidité (NFU)
23/01/2026	Installation : UDI CAMPECHE MASSIOUX Point de Surveillance : ECOLE DE CAMPECHE (Recontrôle)	40	0.70
23/01/2026	Installation : UDI CAMPECHE MASSIOUX Point de Surveillance : AVANT ECOLE DE CAMPECHE (Recontrôle)	37	0.23
Limite de qualité		-	
Référence de qualité		200	2

La Directrice Générale par intérim,

**Dr Florelle BRAGAMANTIS**

Copie :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe  
Direction technique du SMGEAG